

Dans l'ère du vent

LA LETTRE D'INFORMATION DE P&T TECHNOLOGIE

N° 12 - juillet 2019



LE MOT DU DIRECTEUR

Vous avez eu chaud ?

Eh oui, on a tous eu chaud. Et sur plusieurs plans. Et ce n'est pas fini.

D'abord les températures bien sûr, les prémices d'un climat qui s'emballe – des records et une chaleur jamais vue. Entraînant l'arrêt partiel ou même total de plusieurs centrales nucléaires d'EDF par manque d'eau de refroidissement.

Quand on considère qu'une des leçons de la catastrophe de Fukushima était justement de s'assurer de toujours être capable de refroidir – ça fait froid dans le dos (c'est le cas de le dire).

La surexploitation de la planète l'amène au-delà de ses limites.

Mais on a eu chaud aussi au sein de notre société. Le mouvement des gilets jaunes trouve son origine dans un désarroi vis-à-vis des conditions de vie auxquelles se voient confrontés nombre de nos concitoyens.

Là aussi on touche aux limites d'un modèle.

Et si les deux phénomènes étaient liés ?

Liés par les égoïsmes de ceux qui se soucient peu de la planète ou du sort de leurs concitoyens ? Moi et moi d'abord ? Les crises du climat et des gilets jaunes sont des avertissements.

Et ça peut être une chance : pourquoi pas se fédérer autour de projets collectifs et d'intérêt général qui apportent un nouvel équilibre durable ?

H. Robert CONRAD

CHIFFRE-CLÉ

20%

Depuis le début de l'année, un amendement à la loi de finances 2019 garantit aux communes accueillant des éoliennes 20% du montant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) imposée liée aux parcs éoliens, quelque soit le mode de répartition de la fiscalité au sein de l'EPCI*.

*Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

RETOUR SUR

L'éolien flottant

En phase d'expérimentation depuis 10 mois, Floatgen démontre déjà une parfaite solidité face à des conditions météorologiques particulières.

En pleine tempête Miguel, le 7 juin dernier, la fondation flottante en béton de 36 mètres de côté et de 7,5 mètres de tirant d'eau fixée par 6 lignes d'ancrage en fibre synthétique (nylon) est restée stable permettant ainsi le maintien de la production de l'éolienne sous des vents pouvant atteindre 100km/h.

Un bel espoir pour l'essor du marché de l'éolien flottant !

ACTUALITÉS

Deux nouveaux parcs éoliens autorisés en Bretagne

L'un dans les Côtes d'Armor sur les communes de Broons et d'Yvignac-la-Tour (22). L'autorisation de construire le parc éolien Biterne Sud ayant été signée par le Préfet des Côtes d'Armor, les travaux de construction vont pouvoir commencer en septembre. Les 6 éoliennes Enercon E-92 participeront dès 2020 à verdier le bouquet énergétique de la Région Bretagne avec une production estimée de 30 millions de kWh par an.

Le second en Ille-et-Vilaine sur les communes de Éancé et Martigné-Ferchaud (35) pour lequel l'arrêté d'autorisation d'exploiter a été signé le 7 mars 2019 par la Préfète du Département. Ses 4 éoliennes de type Enercon E-103 produiront 20 millions de kWh par an aux portes de la Bretagne !

La dynamique de l'agence de Rennes se confirme avec l'arrivée d'Alexiane Ardouin

Diplômée d'un Bachelor en communication marketing effectué en alternance au Crédit Mutuel de Bretagne, Alexiane reprend des études en management de développement durable et éco-innovation à l'école de commerce de Rennes.

D'un naturel dynamique, Alexiane vient appuyer l'équipe sur le développement des projets éoliens et photovoltaïques à l'étude.

L'équipe de l'agence de Dijon se renforce en accueillant Pierre-Baptiste Foucault

Pierre-Baptiste a fait ses études à l'école d'ingénieur ESIGELEC de Rouen avec une spécialisation dans les énergies renouvelables complété par un cursus en Angleterre dans les systèmes et les procédés énergétiques.

Après une première expérience à la SICAE-OISE, et doté d'une compétence réseau, Pierre-Baptiste vient compléter le savoir-faire de l'agence de Dijon aux côtés de Margaux et d'Adrien.



ÇA POUSSE !



Senonnes et Congrier - Mayenne (53)

Le premier parc éolien en Mayenne développé par P&T Technologie a été mis en service au mois d'avril. Les 5 éoliennes Enercon E-82, du haut de leur mât de 98m et cumulant une puissance de 11,5 MW. P&T Technologie souhaite féliciter tous les acteurs ayant participé à la réalisation de ce projet. Le travail de concert et leur engagement ont permis d'aboutir à un projet de qualité.

Deux parcs éoliens dans les starting blocks

Les travaux de terrassement débuteront dès septembre 2019 à Broons et Yvignac-la-Tour dans les Côtes-d'Armor, et à La Chapelle-Glain en Loire-Atlantique.

Les entreprises locales Lessard TP et LE DU ont été sélectionnées respectivement pour les travaux VRD et électriques pour le projet de Broons/Yvignac, la procédure d'appel d'offre est en cours pour La Chapelle-Glain.



1, 2, 3, SOLEIL !

Sous le soleil de la Nièvre

Des panneaux photovoltaïques posés au sol sur 15 hectares à Decize (58) : c'est le beau projet de P&T Technologie pour 2020. Celui-ci passera prochainement par la procédure d'appel d'offres. Pour l'heure, les feux sont au vert pour produire environ 17 millions de kWh annuels d'électricité verte grâce aux rayons du soleil.



CRÉDITS

Éditeur : P&T Technologie SAS
Conception rédactionnelle : Lénahig Candalh / Rédaction des articles : Équipe de P&T Technologie / Conception graphique / Mise en page : Michel Gillet / Impression : Imprimerie Blackscan - 4 rue de la Motte, 35770 Vern-sur-Seiche / Crédits photographiques : P&T Technologie, Justin Cron / unsplash.com, FEE, vertdurable.com / Contact : P&T Technologie SAS - Val d'Orson, Rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche - 02 99 36 77 40 - www.pt-technologie.fr - Twitter.com/PT_Technologie
Pour que cette lettre réponde au mieux à vos besoins, n'hésitez pas à laisser vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante : candalh@pt-technologie.fr

TÉMOIGNAGE



LES ÉLÈVES DE CE / CM, École Notre-Dame-de-Pontmain, Senonnes (53)

- C'est super d'entrer dans une éolienne ! (Rose S., Lilianne)
- J'ai bien aimé le matériel de sécurité. (Antonin, Quentin)
- Les explications sur le fonctionnement des éoliennes et sur les énergies renouvelables étaient très intéressantes. (Antonin, Quentin, Johan)
- Les personnes étaient très sympas et à l'écoute de nos questions. (Sophie, Lucie)
- Les supports des explications étaient variés : maquette éolienne, photos, jeu, quizz... (Manon, Rose, Aline)
- Nous avons bien compris la construction d'une éolienne avec la cage à écureuil. (Tessa, Johan, Lise)



Focus sur ...

... LES RETOMBÉES LOCALES D'UN PARC ÉOLIEN

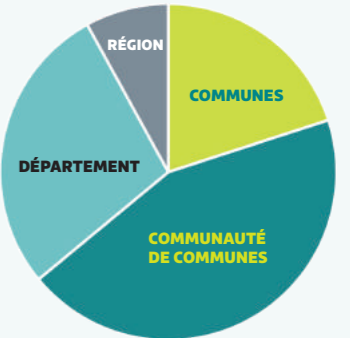
Si un parc éolien permet à un territoire de prendre part à la transition énergétique, il lui offre aussi des ressources.

Sur le plan économique

Une installation éolienne génère différents revenus fiscaux, au titre notamment des taxes foncières, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Ces revenus fiscaux, de l'ordre de 10 à 15 000 euros par MW installé et par an, sont redistribués entre les différentes collectivités en fonction du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel appartient la commune d'implantation.

Depuis janvier 2019, la répartition de l'IFER a été modifiée pour garantir une part de 20% à la commune d'implantation quel que soit le régime fiscal de l'EPCI.



RÉPARTITION MOYENNE DE LA FISCALITÉ ÉOLIENNE (IFER + CVAE + CFE + TFPB)

Sur le plan social

L'énergie éolienne est une énergie non-délocalisable qui génère un surcroît d'activité et contribue au dynamisme économique local. Ainsi, de nombreux emplois sont créés durant les phases d'ingénierie, de construction et d'exploitation des parcs éoliens.

P&T Technologie travaille depuis 2001 avec des bureaux d'études et des entreprises locales pour l'accomplissement de missions pendant les différentes phases :

- Etudes : naturalistes, acousticiens, paysagistes, géomètres, notaire ...
- Construction : terrassement, fondations, contrôle sécurité, raccordement électrique ...
- Exploitation : installation des centres de maintenance locaux par les turbiniers, paysagistes ...

Selon les activités concernées et les phases des projets, les territoires d'accueil peuvent enregistrer un regain d'activité dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration.

Développer durablement le territoire

Comme toute activité économique installée sur un territoire, les parcs éoliens génèrent des recettes fiscales pour les collectivités, leur permettant d'engager de nouveaux projets. Grâce aux ressources financières de l'éolien, une commune peut apporter de nouveaux services en phase avec les attentes de ses habitants.

Souvent, ces ressources permettent de maintenir ou de créer les services publics qui se raréfient, par exemple la maison de santé de Miraumont (Somme), la rénovation de l'église classée de Savières (Aube) ou encore la création du centre culturel de Saint-George-sur-Arnon (Indre).

ÇA C'EST PASSÉ

Inauguration du parc éolien Guerharo (Callac – La Chapelle Neuve – 22)

Le 6 juin dernier, les élus des communes, Robert Conrad (P&T Technologie) et Yoann Payelleville (Enercon) ont coupé le ruban rouge pour inaugurer le parc éolien en service depuis août 2018.

A cette occasion, Les enfants de l'école de Callac ont participé à des ateliers sur le thème des énergies renouvelables pendant l'après-midi.

Une cinquantaine de personnes s'est ensuite rendue autour du buffet pour un temps de discours et d'échanges sur ces premiers mois avec le parc éolien.



Intervention dans les écoles de Senonnes et Congrier

La fin d'année scolaire a coïncidé avec la fin de la construction du parc éolien. L'occasion pour P&T Technologie de répondre aux questions des enfants !



À VENIR

Inauguration du parc éolien Les Caves (Senonnes – Congrier – 53)

Le parc éolien Les Caves est en service depuis le mois d'avril 2019.

Nous sommes dès à présent dans les préparatifs de l'inauguration de ce parc qui aura lieu le 27 septembre prochain !

Quoi de neuf, Monsieur Eole ?

Un point sur l'actualité de l'éolien & du photovoltaïque

La pastille verte

Pendant les périodes de fortes chaleurs, préférez le ventilateur au climatiseur : le climatiseur est non seulement très énergivore mais il réchauffe encore davantage l'air extérieur. De plus, ce n'est pas la solution la plus économique pour passer l'été au frais.

RÉGLEMENTATION



Un amendement pour garantir un retour fiscal à la commune d'implantation des éoliennes

À l'initiative du ministère de la Transition écologique et solidaire, un groupe de travail national éolien a été constitué et a travaillé entre le 20 octobre 2017 et le 18 janvier 2018.

Cette réflexion a abouti à des mesures permettant une accélération du rythme de développement de l'éolien terrestre et à une simplification de la réglementation - tout en garantissant la protection des riverains, de l'environnement et des paysages.

La répartition de la fiscalité a ainsi évolué afin de reverser une partie du montant de l'IFER directement aux communes d'implantation concernées par un parc éolien (20%).

En effet, cette imposition était auparavant directement reversée à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui pouvait distribuer cette somme à son gré.

Cette nouvelle mesure permet donc une meilleure équité pour les communes, notamment dans les intercommunalités de grande taille, et va ainsi dans le sens d'une meilleure acceptation de l'éolien sur les territoires.

À SUIVRE

Le jour du dépassement

D'après une méthodologie de calcul renouvelée chaque année, le 15 mai a été déterminé comme étant le jour du dépassement en France, c'est-à-dire le jour où le pays a déjà consommé les ressources que la nature peut renouveler en un an.

Depuis, nous avons commencé à consommer les ressources d'une 2ème planète Terre !

Dans notre prochaine édition, nous reviendrons sur cet indicateur annuel dressant un constat de plus en plus alarmiste.

